



Les
Bruyères
Association

Le sens de l'engagement, le sens de la vie

RESIDENCE AUTONOMIE

TARIFS

Au 1er janvier 2025

STUDIO Equivalence loyer et charges locatives (Conv. APL)

606.65 TTC / mensuel à terme échu

Prestations annexes forfaitisées

255.23 € TTC / mensuel à terme à échoir

Restauration (facultative mais assurée 7 jours sur 7) à terme échu

-Petit déjeuner : 3.94 € TTC

-Repas du midi : 8.26 € TTC

-Repas du soir : 6.11 € TTC

CAUTION & DEPOT DE GARANTIE A L'ENTREE

(Par logement)

Caution équivalente à 1 mois du montant du loyer et des charges locatives.